



REGARDS SUR ANJOU

BULLETIN D'INFORMATION
DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MAI 2021 / VOLUME 48, NUMÉRO 4

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

PRENDRE SOIN DES BOISÉS POUR LE BIEN DE LA COLLECTIVITÉ

L'arrondissement planifie en ce moment les travaux de réaménagement du boisé des Roseraies, qui se dérouleront durant la période estivale. Cette opération est nécessaire, car nous avons constaté qu'une très grande partie des arbres était malade. Parmi ceux-ci, de nombreux frênes font les frais de l'attaque de l'agrile. D'autres arbres démontrent des signes de maladie ou s'avèrent dangereux, et leur abattage est inévitable. Pour les remplacer, nous procéderons à la plantation massive d'essences variées d'arbres et d'arbustes. En plus des travaux de plantation, le drainage sera amélioré et l'éclairage bonifié. Nous souhaitons rendre le boisé accessible et invitant afin que vous le trouviez agréable pour vous y promener et vous y ressourcer. Comme vous le savez, les boisés nous apportent une foule de bienfaits et nous devons en prendre soin. Nous vous donnerons de plus amples informations sur l'avancement de ce projet en temps opportun.

Par ailleurs, dans le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro, nous tenons à remercier les citoyennes et les citoyens qui ont participé à la séance d'information tenue fin mars. Nous attendons la réponse du gouvernement pour qu'Anjou puisse jouer le rôle déterminant qui lui revient dans la réalisation de ce projet, l'un des plus importants dans notre arrondissement.

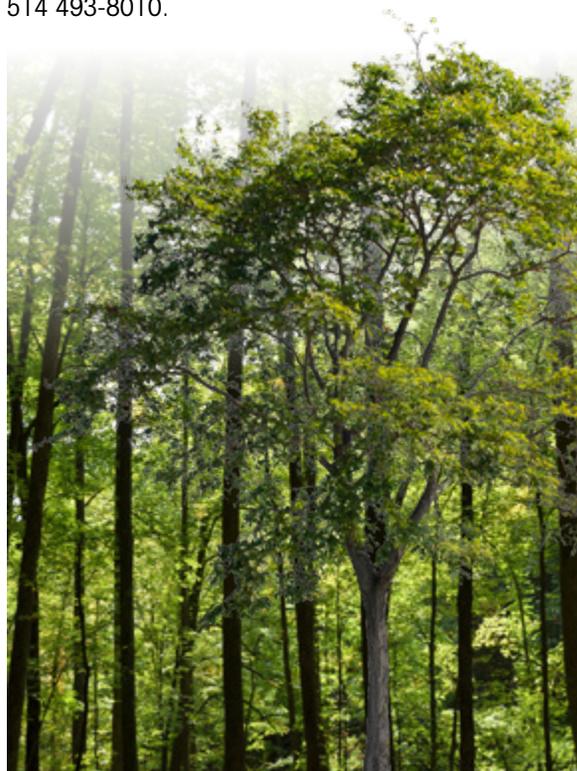
En ce qui concerne la nouvelle école secondaire, la séance de consultation publique, qui était prévue le 6 avril dernier, n'a pu avoir lieu. Il ne nous est tout simplement pas permis de tenir ce type d'événement pour le moment. Il faut savoir que le projet est piloté par la Société immobilière du Québec et nous ne pouvons dévoiler aucune information à ce sujet dans l'immédiat. Cependant, nous vous confirmons que le projet a démontré son acceptabilité et qu'il répond aux attentes de l'arrondissement. À l'instant où il nous sera

possible de vous fournir davantage de renseignements, nous nous ferons un plaisir de vous en informer.

Pour terminer, la situation relative à la COVID-19 nous préoccupe toujours autant, notamment à cause de la présence grandissante des variants. Nous continuons de vous encourager à vous faire dépister si vous présentez des symptômes et nous vous recommandons de vous faire vacciner dès que la séquence de vaccination vous le permettra.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

**NOUS
RÉAMÉNAGEONS
LE BOISÉ DES
ROSERAIES POUR
VOUS.**



COVID-19

LA VACCINATION CONTINUE

Meilleur moyen de lutter contre la propagation du virus, la vaccination est accessible à de plus en plus de personnes. Consultez le site Internet [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID) pour valider la séquence de vaccination en cours et prendre rendez-vous. Vous pouvez également téléphoner au **514 644-4545**.

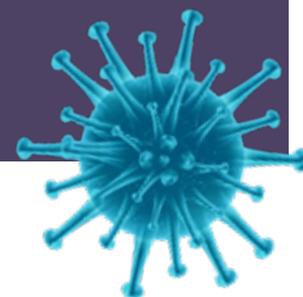
Deux organismes offrent un service de prise de rendez-vous et de transport avec accompagnement à la population angevine pour le dépistage et la vaccination :

- **Le SARA d'Anjou**, pour les adultes et les personnes âgées : 514 351-2517, poste 103 ;
- **Le Carrefour Solidarité Anjou**, pour les personnes immigrantes adultes et âgées ayant de la difficulté à communiquer en français : 514-292-2782.

LE DÉPISTAGE CONTINUE ÉGALEMENT

Si vous ressentez certains symptômes apparentés à la COVID-19, il est primordial de vous faire dépister le plus tôt possible et de suivre les consignes de la Santé publique relativement à votre situation.

 **Renseignements :
Info COVID Anjou
514 645-3878**



Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS

TOUJOURS
DISPONIBLES



LUIS MIRANDA

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010



ANDRÉE HÉNAULT

Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



RICHARD LEBLANC

Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017



KRISTINE MARSOLAIS

Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



LYNNE SHAND

Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra à **huis clos** le **mardi 4 mai, à 19 h**. La séance sera filmée et disponible en ligne le lendemain sur le site Internet de l'arrondissement. Si vous désirez poser une question au conseil d'arrondissement, vous devez remplir le formulaire disponible sur la vitrine Web de l'arrondissement, à l'adresse montreal.ca/anjou.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311

VÉHICULES RÉCRÉATIFS



LA PATROUILLE EST EN ROUTE

Nous vous rappelons qu'une patrouille circule dans les rues de l'arrondissement pour vérifier si le règlement concernant le stationnement des véhicules récréatifs est respecté. Pour toute question ou demande de précision, vous pouvez communiquer avec le Bureau Accès Montréal d'Anjou.

TENNIS

OUVERTURE DES TERRAINS



Exceptionnellement, en raison des consignes sanitaires en vigueur, tous les terrains de tennis seront accessibles gratuitement cet été. Notez que des travaux sont en cours au parc Roger-Rousseau ; les terrains seront accessibles une fois les travaux terminés.

Lieux : parcs des Roseaies, Lucie-Bruneau, Roger-Rousseau et Goncourt

Horaire : jusqu'au 11 octobre 2021

Accès du dimanche au samedi, de 8 h à 19 h

ATTENTION : L'accès aux terrains est restreint à certaines dates et heures. Veuillez vérifier leur disponibilité en consultant le babillard de chaque parc.

La période d'utilisation du terrain est de 60 minutes. Chaque période d'utilisation doit débuter et se terminer à heure fixe. Exemple : de 14 h à 15 h, et non de 14 h 15 à 15 h 15. Tout joueur doit quitter le terrain à l'heure juste, même s'il joue depuis moins de 60 minutes. Le premier joueur à se présenter a priorité sur les joueurs qui le succèdent pour les heures de tennis libre.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES À LA COVID-19

- Apportez votre propre matériel et ne le prêtez pas à votre partenaire de jeu.
- Identifiez vos balles. Votre partenaire de jeu ne peut pas y toucher.
- Changez de côté de terrain dans le sens horaire.
- Ne touchez pas au filet.
- Seule la pratique en simple est autorisée, cependant la pratique en double est autorisée pour les personnes d'une même bulle familiale.

PAGE FACEBOOK

UN MOYEN DE PLUS POUR VOUS INFORMER

En plus du *Regards sur Anjou*, de l'infolettre et du site Internet, l'arrondissement ajoute une page Facebook à ses moyens de communication pour mieux vous informer concernant les nouvelles d'Anjou et les événements s'y déroulant. Abonnez-vous à la page « Arrondissement d'Anjou » et suivez-nous sur Facebook!



JOURNÉE FÉRIÉE

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Les bureaux administratifs ainsi que les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront fermés le **lundi 24 mai**. Les collectes des ordures ménagères et des résidus alimentaires auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés.
Bon congé!

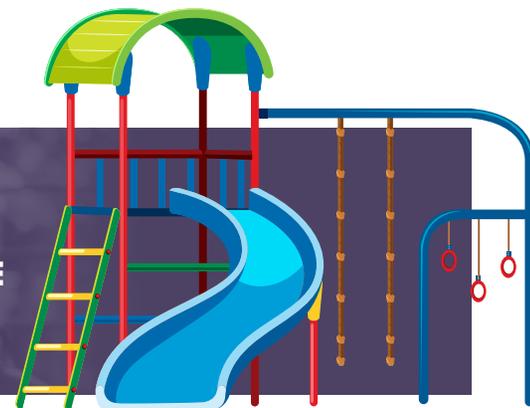
VENTES-DÉBARRAS

MAINTIEN DE L'INTERDICTION

À cause de la pandémie, aucune vente-débarras n'est autorisée dans l'arrondissement pour la période estivale.

TERRAINS DE JEUX

EN RAISON DE LA PANDÉMIE, LES TERRAINS DE JEUX SONT ACCESSIBLES DE 9 H JUSQU'AU COUVRE-FEU.



REGARDS SUR ANJOU

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

RÉALISATION ET
CONCEPTION GRAPHIQUE
Lithium Marketing
IMPRESSION
Groupe Chicoine
TIRAGE
26 000 exemplaires
DISTRIBUTION
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

SITE WEB
montreal.ca/anjou
DÉPÔT LÉGAL
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
© Arrondissement d'Anjou 2021
La reproduction totale ou partielle
de *Regards sur Anjou* est interdite,
sauf sur autorisation expresse de
l'arrondissement d'Anjou.

MAIRIE DE
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
anjou@montreal.ca
ACCUEIL, INFORMATION
ET ORIENTATION
514 493-8000 ou 311

CULTURE, SPORTS,
LOISIRS ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
514 493-8200
CENTRE COMMUNAUTAIRE
D'ANJOU
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222
URGENCE : 911

POLICE
Poste de quartier 46 :
514 280-0146
Appels non urgents :
514 280-2222
TRAVAUX PUBLICS
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

QUAND FAUT-IL UN PERMIS ?

Pour abattre un arbre d'un diamètre d'au moins 10 cm sur votre terrain, vous devez vous procurer un permis au préalable. Nous vous recommandons d'appeler pour prendre un rendez-vous en communiquant au **514 493-8086** avant de vous présenter au Bureau des permis, situé au 7171, rue Bombardier, pour éviter les délais d'attente. Le permis coûte entre 75 et 150 \$, en fonction de l'emplacement de l'arbre sur votre terrain, et est valide pour une période de six mois. Il vous sera délivré dans certaines conditions :

- L'arbre est mort, il dépérit ou est atteint d'une maladie incurable ou encore sa structure est fragilisée ;
- L'arbre représente un danger pour la sécurité ou cause des dommages sérieux à une propriété ;
- L'arbre représente une nuisance pour un projet d'implantation, de rénovation ou de construction ou encore il se trouve dans l'aire d'installation d'une piscine, entrave l'aménagement d'une voie d'accès ou d'un stationnement (un permis sera délivré seulement si aucun autre espace n'est disponible ailleurs sur le terrain pour de tels aménagements). Dans ces cas-ci, commencez par une demande de permis pour ces travaux.

Vous devez aussi vous procurer un permis d'abattage si vous souhaitez couper 50 % ou plus des branches de l'arbre ou sectionner 40 % ou plus du système racinaire ou encore rehausser de plus de 20 cm le niveau du sol sous la ramure.

DANS TOUS LES CAS, VOUS DEVEZ JUSTIFIER VOTRE DEMANDE ET FOURNIR PLUSIEURS DOCUMENTS :

- Copie du certificat de localisation. S'il y a plus d'un arbre, numérotez-les et notez-y leur diamètre et leur essence ;
- Photo de l'arbre à abattre ;
- S'il y a lieu, procuration vous autorisant à agir au nom du propriétaire ou lettre d'autorisation du syndic de copropriété.

Un ingénieur forestier mandaté par l'arrondissement évaluera l'état de l'arbre et l'identifiera aux fins d'abattage.

PLUSIEURS RESTRICTIONS JUSTIFIENT DE NE PAS ABATTRE UN ARBRE :

- S'il perd des fleurs, des feuilles, de la sève ou des brindilles ;
- S'il produit du pollen, abrite des animaux ou des insectes, ou fait de l'ombre ;
- Si ses racines sont visibles à la surface du sol.

De plus, vous ne pouvez pas couper un arbre, un arbuste ou une plante cultivée sur le domaine public, c'est-à-dire dans la bande de terrain située entre la bordure de la rue, ou le trottoir, et la ligne de votre propriété.

Tout arbre abattu doit être remplacé dans les six mois suivant l'opération. Le nouvel arbre doit avoir un tronc d'au moins 5 cm de diamètre, mesuré à 1,4 m du sol. Nous vous rappelons que les arbres embellissent les quartiers, contribuent à assainir l'air et créent un écran visuel et sonore. Ils procurent aussi de l'ombre, servent d'habitat faunique et augmentent la valeur marchande des résidences de l'arrondissement. Il faut donc en prendre soin.

Avant d'effectuer une demande, veuillez appeler le Bureau des permis au **514 493-8086** pour prendre rendez-vous et vérifier les informations et documents nécessaires. Si un arbre menace de tomber, appelez immédiatement à nos bureaux.

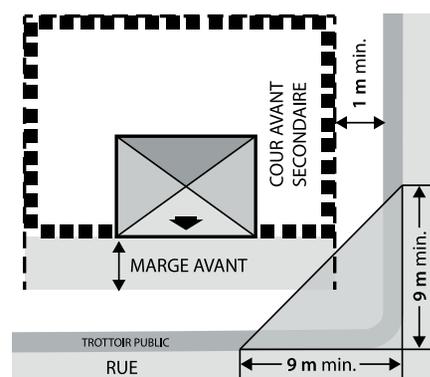
APERÇU DES DOCUMENTS À JOINDRE À UNE DEMANDE

Avant de déposer une demande de permis, vous devez vérifier si vous avez bien tous les documents requis. N'hésitez pas à appeler le Bureau des permis au **514 493-8086** et à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire et de toute personne liée au projet.
- Procuration du propriétaire ou du syndic de copropriété si vous êtes locataire ou copropriétaire d'un condo.
- Certificat de localisation à l'échelle.
- Estimation signée des travaux indiquant le coût des matériaux et de la main-d'œuvre.
- Valeur estimée des travaux, y compris les frais de préparation des plans et devis ainsi que les taxes.
- Plans du projet à l'échelle, avec élévations, coupes et dimensions, en français et en trois exemplaires signés et scellés par un architecte si nécessaire.
- Plans de structure, de mécanique et d'électricité selon la nature du projet.
- Fiche bâtiment/déclaration de conformité remplie.
- Plan projeté d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre.
- Documents supplémentaires si le projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VISIBILITÉ



DES HAIES À LA BONNE HAUTEUR

Pour assurer la sécurité des usagers, automobilistes, cyclistes ou piétons, aucune construction ou plantation de plus de 1 m de haut, mesurée à partir du niveau du trottoir, ne doit être installée dans le triangle de visibilité sur un terrain situé à une intersection. Le triangle de visibilité correspond à tout espace de forme triangulaire formé par le prolongement des lignes longeant la chaussée formant le terrain d'angle et mesurant chacune 9 m à partir de leur point de rencontre et dont le troisième côté est la ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés (voir croquis). Le tronc des haies doit être planté à au moins 1 m du trottoir public et celles-ci ne peuvent y empiéter. Une haie doit être située à 1,5 m de toute borne-fontaine. De plus, les haies ne doivent pas excéder 1 m de haut en cour avant et 2 m dans une cour avant secondaire, latérale ou arrière.

Communiquez avec le Bureau des permis en composant le **514 493-5115** avant de procéder à leur installation pour respecter la réglementation en vigueur.

DÉNEIGEMENT



BILAN DE LA SAISON

Dans le contexte pandémique que nous connaissons, les équipes travaillent davantage depuis leur domicile et suivent des horaires inhabituels. Malgré ces conditions particulières, l'ensemble des citoyens a respecté la signalisation relative au stationnement et leur collaboration a été remarquable. Nous avons effectué moins de remorquages qu'en temps normal. Nous tenons à remercier tous les citoyens pour cette saison qui s'est globalement bien déroulée.

18

SORTIES D'ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR LES TROTTOIRS

6

OPÉRATIONS DE CHARGEMENT DE LA NEIGE

11

OPÉRATIONS DE DÉBLAIEMENT DES CHAUSSÉES

18

OPÉRATIONS DE DÉBLAIEMENT DES TROTTOIRS

HORTICULTURE

MOINS D'INTERVENTIONS POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AVEC LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

En limitant les interventions humaines dans les espaces verts publics, l'arrondissement agit de façon innovante et plus respectueuse de la nature. La gestion différenciée ou harmonique consiste à espacer les tontes et le fauchage ainsi qu'à restreindre l'utilisation d'engrais et de pesticides. Donner libre cours à la floraison spontanée et planter des espèces indigènes résistant à nos conditions climatiques sont des actions qui favorisent l'apparition d'une végétation capable d'attirer les pollinisateurs et les oiseaux. Plus la végétation est dense et en bonne santé, plus elle résiste aux insectes ravageurs ainsi qu'aux plantes envahissantes et moins l'usage d'engrais et de pesticides est nécessaire.

Les équipes d'entretien de l'arrondissement tiennent compte des relations d'interdépendance qui existent entre les éléments de la nature, comme l'apport en eau de pluie, l'exposition au soleil et au vent, les liens unissant végétaux et insectes, etc. C'est alors un paysage plus diversifié, un peu plus sauvage, qui s'offre à vous. Vous pourrez bientôt constater cette nouvelle manière de faire à Anjou.



DISTRIBUTION DE COMPOST

L'arrondissement organise une distribution de compost, dans la limite de la quantité disponible, à l'attention de la population angevine, de 8 h 30 à 12 h, aux dates et lieux suivants :

- Mardi 4 mai** Parc Lucie-Bruneau – 7051, avenue de l'Alsace
- Mercredi 5 mai** Parc des Roseraies – 7070, avenue de la Nantaise
- Jedi 6 mai** Parc Roger-Rousseau – angle boulevard de Châteauneuf et avenue Rondeau

Veuillez noter que la quantité de compost disponible est limitée. La distribution se fait pour un usage résidentiel seulement et une priorité est accordée aux jardins communautaires.

LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS EST DE RETOUR

De mai à novembre, l'arrondissement organise deux collectes mensuelles pour que vous puissiez vous départir de vos résidus verts. Pour optimiser ces opérations, nous vous demandons de suivre les directives relatives aux matières acceptées et refusées. Vous pouvez utiliser plusieurs types de contenants : cartons ; sacs en papier compostable ; contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle ; sacs en plastique transparent. En tout temps, l'écocentre recueille vos résidus verts, y compris les branches d'un diamètre de plus de 5 cm (2 po).

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Branches de conifères et de feuillus de 1 m (3,3 pi) de long et de 5 cm (2 po) de diamètre maximum, attachées en fagot
- Herbe coupée
- Résidus de déchaumage
- Résidus horticoles
- Résidus de jardinage
- Résidus du potager, des arbres fruitiers

MATIÈRES REFUSÉES

- Branches de 5 cm (2 po) et plus de diamètre, troncs, souches
- Litière d'animaux
- Résidus alimentaires
- Terre, pierres

COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS

12 ET 19 MAI

ESPACE POUR LA VIE LANCE UN PROJET DE GESTION DIFFÉRENCIÉE À ANJOU

Le parc Jean-Desprez a été ciblé par l'équipe d'Espace pour la vie dans le cadre d'un projet expérimental qui permettra de réduire les interventions de tonte, coûteuses et peu écologiques, tout en laissant s'épanouir la beauté naturelle du paysage. À travers le vaste espace du parc, plusieurs façons de faire seront testées pour sélectionner les mieux adaptées au milieu. Parmi les différentes interventions prévues, l'équipe d'Espace pour la vie plantera un pré fleuri, c'est-à-dire qu'elle sèmera un mélange adapté de fleurs sauvages annuelles et bisannuelles ainsi que de vivaces qui fleuriront toute la saison.

Cette expérimentation illustre un changement de mentalité et une ouverture pour le verdissement responsable des espaces. Les surfaces de tonte seront donc réduites, ce qui contribuera à la gestion durable du paysage tout en favorisant la biodiversité. Si le projet est concluant, d'autres initiatives similaires pourraient voir le jour ailleurs sur le territoire angevin dans les prochaines années.



BUREAU DU CITOYEN

Veillez noter que les bureaux du citoyen sont annulés pour une période indéterminée en raison de la pandémie de COVID-19. Vos élus demeurent cependant disponibles et vous pouvez communiquer avec eux par téléphone ou par courriel pour toute question portant sur la vie municipale.

RAPPEL

PARTAGEZ 100 ANS D'EXPÉRIENCE

L'arrondissement recherche des centenaires qui souhaitent partager leurs expériences de vie ainsi que leur parcours avec la population angevine. Pour déposer une candidature et organiser une entrevue virtuelle, veuillez nous appeler au **514 493-8200**.



AIDE COMMUNAUTAIRE

UNE MOBILISATION DE TOUS LES INSTANTS

Les organismes communautaires d'Anjou se mobilisent chaque jour pour endiguer la propagation du virus au sein de la population angevine. Depuis quelques semaines déjà et jusqu'à la fin juillet, des agents de sensibilisation du plan d'action contre la COVID-19 visitent les résidents d'Anjou afin de s'assurer de leur bien-être et de leur offrir, au besoin, des références vers des services d'aide et de soutien. En effet, leurs membres se chargent de mieux coordonner les ressources, d'augmenter la communication auprès des citoyens, d'appuyer les efforts de dépistage et de vaccination, mais aussi ils s'assurent de soutenir les personnes âgées et à risque ainsi que les malades de la COVID-19.

Des équipes d'Opération Surveillance Anjou, du Service d'aide et de référencement aîné (SARA d'Anjou), de La Maison de jeunes Le Chemin Faisant et du YMCA vont à la rencontre de la population, de porte en porte, autant dans les HLM, les résidences qu'à l'école secondaire Anjou. Les agents sont identifiés et ne font aucune sollicitation. Ils posent quelques questions pour évaluer l'application des mesures de prévention et renseignent les personnes sur les services disponibles, comme l'aide à la vaccination.

La sensibilisation au dépistage et à la vaccination est gérée par le Carrefour Solidarité Anjou (CSA) et le SARA d'Anjou. Leurs intervenants supervisent la prise de rendez-vous, l'accompagnement et le transport des personnes âgées vers les sites de dépistage et de vaccination. Le CSA apporte également son aide pour satisfaire les besoins essentiels de la clientèle isolée.

L'arrondissement est fier de pouvoir compter sur ces organismes et remercie tous leurs membres pour leur engagement.



Renseignements : 514 645-3878



FOIRE AUX QUESTIONS

LE 311 VOUS RÉPOND

NOUVELLE
CHRONIQUE

Voici une des questions souvent posées au service 311 et dont nous souhaitons vous transmettre la réponse.

« CE MATIN, IL EST INTERDIT DE STATIONNER DEVANT CHEZ MOI, MAIS JE VIENS DE VOIR LE BALAI MÉCANIQUE PASSER, EST-CE QUE JE PEUX M'Y STATIONNER MAINTENANT ? »

La période d'interdiction de stationner permet à l'arrondissement d'effectuer toutes sortes de travaux, comme le balayage, le colmatage de nids-de-poule, l'élagage des arbres ou la pose de signalisation. Il est important de respecter l'interdiction de stationner pour ne pas gêner les autres opérations qui pourraient être planifiées.

SERVICE OFFERT AUX CITOYENS

DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS PERSONNELS

Une première unité de déchiquetage mobile prendra place dans le stationnement de la mairie d'arrondissement le **samedi 5 juin, de 9 h à 13 h 30**. Une seconde unité sera postée au parc Lucie-Bruneau la même journée, de **9 h à 10 h 30**. Il s'agit d'un service sécuritaire et gratuit pour les résidents d'Anjou. Une preuve de résidence à Anjou sera nécessaire pour bénéficier du service. Les consignes sanitaires devront être respectées.



Renseignements : 311

ERRATUM Une erreur s'est glissée dans le *Regards sur Anjou* d'avril. En page 5, à la fin de l'article « Quand déposer une demande de permis », il faut lire 9,3 m² et non 15 m². Vous auriez donc dû lire que les travaux d'installation, de construction ou d'agrandissement d'un cabanon d'au plus 9,3 m² et desservant uniquement un bâtiment résidentiel peuvent être réalisés sans permis. L'arrondissement est désolé des inconvénients que cette erreur aurait pu causer.



BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

7500, avenue Goncourt | 514 493-8260

BIBLIOTHÈQUE DU HAUT-ANJOU

7070, rue Jarry Est | 514 493-8271



Plus les occasions de l'enfant d'être en contact avec l'écrit sont fréquentes, meilleures sont ses chances de devenir un lecteur et de réussir à l'école.



MAI, MOIS DE LA BD

CRÉEZ VOTRE PROPRE SUPERHÉROS OU SUPERHÉROÏNE DE BD!

ATELIER VIRTUEL DE DESSIN AVEC KOKOBRIK

Dimanche 16 mai, de 10 h à 11 h

Inscription et remise du matériel dès le vendredi 7 mai (bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou)

Pour les jeunes âgés de 8 à 13 ans

Cet atelier d'initiation à la BD sera l'occasion pour les participants de se familiariser avec les techniques du crayon-feutre et du crayon à mine. Les jeunes pourront raconter et mettre en cases une histoire illustrée, mais aussi apprendre comment concevoir leur propre superhéros ou superhéroïne et doter ce personnage de traits et d'expressions. Atelier animé sur Zoom dans le cadre de l'événement *Mai, mois de la BD*.

UNE COLLECTION À DÉCOUVRIR

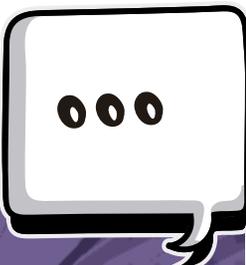
Vous aimez la bande dessinée? La bibliothèque Jean-Corbeil vous offre une importante collection de BD, de mangas et de romans graphiques d'ici et d'ailleurs. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges aussi!

Les petits pourront s'initier à ce genre littéraire grâce à notre section «Premières BD». Vous y trouverez des BD sans texte et d'autres adaptées aux lecteurs débutants. Les jeunes apprécieront notre vaste sélection de séries où ils retrouveront leurs héroïnes et héros favoris et feront le plein de nouveautés emballantes. Les adolescents apprécieront des univers adaptés à leurs intérêts où se côtoient action et émotions. Les adultes auront tout le loisir de profiter tant des classiques que des meilleures BD primées des dernières années, sélectionnées soigneusement par des passionnés du 9^e art.

10 ANS DÉJÀ!

Cette année, l'événement *Mai, mois de la BD* célèbre ses 10 ans! Pour l'occasion, notre réseau de bibliothèques vous propose de revisiter ces 10 dernières années et de mesurer à quel point la BD s'est transformée, au Québec surtout, mais aussi ailleurs dans le monde.

Découvrez aussi, pendant tout le mois de mai, un coup de cœur BD par jour sur la page Facebook des bibliothèques d'Anjou. **Bonne lecture!**



ATELIERS POUR LES JEUNES ATELIERS CRÉATIFS VIRTUELS AVEC NOUS LES ARTS

CLIN D'ŒIL SUR RIOPELLE

Samedi 22 mai, de 14 h à 15 h 30, en ligne

Inscription sur place dès le vendredi 14 mai avec remise de la trousse créative (bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou)

Pour les jeunes âgés de 5 à 12 ans

Peintre, graveur et sculpteur, Riopelle laisse en héritage plus de 6000 œuvres, dont plusieurs sont présentes à Montréal. Les jeunes pourront découvrir ce grand artiste québécois à travers son œuvre. Il les inspirera dans la création de leur propre chef-d'œuvre sur toile!



© montreal.madscience.org

ATELIERS SCIENTIFIQUES AVEC SCIENCES EN FOLIE

Inscription et remise du matériel obligatoirement sur place

(bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou)

Les deux ateliers seront animés en ligne et en direct et proposeront aux jeunes des découvertes scientifiques. Avec le matériel de la trousse, les participants pourront effectuer une expérience, pour apprendre tout en s'amusant. Places limitées.

OPTIQUE

Dimanche 9 mai, de 14 h à 14 h 55

Inscription et remise des trousse de matériel dès le samedi 1^{er} mai

Pour les enfants âgés de 5 à 10 ans

Il arrive parfois que nos yeux nous jouent des tours. Cet atelier permettra aux enfants de comprendre le phénomène des illusions d'optique. Plusieurs expériences les attendent pour mettre leur cerveau à l'épreuve!

BIBLIOTHÈQUES

HORAIRE D'ÉTÉ

Veillez noter qu'à partir du samedi 22 mai, les bibliothèques d'Anjou seront ouvertes selon l'horaire d'été.

Lundi au mercredi	12 h à 20 h*
Jeudi et vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	11 h à 17 h

*19 h 30 si le couvre-feu débute à 20 h.

AVIONS FANTASTIQUES

Samedi 5 juin, de 14 h à 14 h 55

Inscription et remise des trousse de matériel dès le vendredi 28 mai

Pour les enfants âgés de 7 à 12 ans

Envolons-nous vers le monde de l'aéronautique en découvrant les quatre forces motrices du vol. La construction de différents modèles d'avions en papier nous fera vivre toute une aventure!

BRICOLAGE

UNE COURONNE DE CŒURS POUR MAMAN

Du 6 au 19 mai

ou jusqu'à épuisement des stocks (bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou)

Bricolage à emporter à la maison. Il faut des doigts agiles pour ce bricolage tout en découpage et en coloriage. Allons-y délicatement pour préparer en secret cette jolie couronne de cœurs afin de célébrer la fête des Mères. Cette couronne pourra décorer agréablement la maison pour un printemps tout plein d'amour. Tout le matériel est inclus. Il ne reste qu'à sortir colle, ciseaux, crayons et le tour est joué!



HISTOIRES

HURLE À LA LUNE CONTES DE LOUP PAS TROP MÉCHANT!

Samedi 29 mai, à 11 h, en ligne

Spectacle de contes d'une durée de 40 minutes, présenté en ligne dans le cadre du Festilou. Le lien sera partagé sur les pages Facebook des bibliothèques d'Anjou.

Le loup hurle à la lune, il n'a pas d'ami et plus rien à se mettre sous la dent. Dans la forêt noire, il rencontrera un petit lièvre encore

plus triste que lui, se fera jouer des tours par les animaux et se laissera bercer par la douce musique de Paulin le musicien. Aurez-vous le courage de suivre ses aventures?

Interprété par Eveline Ménard, qui se fera tour à tour conteuse, musicienne et fileuse. Captivée par l'imaginaire des tout-petits, elle a créé de nombreux spectacles à leur attention.

